CONDITIONS

L'ABEILLE PARAIT—payable six piastres d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra surcendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BORDEAUX.

La barque **BALLOCHIAN**, fine voilière, capitaine Dufour, partira pour le dit port, vers le 25 ou 28 courant. Pour passage seulement, s'adresser à (20 nov—8) HAGAN, NIVEN & Co.

POUR MARSEILLE—(passage seulement.)

Le fin voilier, brick **JOHN A. ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bonnette partira dimanche prochain, 24 du courant, et peut recevoir 4 passagers. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 71, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
19 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

Le *pilot boat* **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; *construit depuis environ 5 ans.* S'adresser à LEFEBRE & DUREL,
16 nov—3 au Basin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. **ST.-PAUL**, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à

18 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
19 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

POUR TAMPICO.

L'élégant et fin voilier paquebot **CREOLE**, capitaine Cornier, doublé et chevillé en cuivre, partira sans délai. Pour frêt ou passage ayant les meilleurs emménagements, s'adresser à bord au-dessus du ferry, ou chez HARRISON, BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No. 117

POUR KINGSTON (Ja.) & ST. YAGO DE CUBE.

La goëlette **LUCY ANN**, capitaine Mattison, doublée et chevillée en cuivre, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à HARRISON BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La belle goëlette **PHOENIX**, de forme élégante et très fort, construit exprès pour le commerce du lac et de Pensacole, tirant peu d'eau et très spacieux. Il conviendrait parfaitement pour le commerce de la Baie et de Rio-Grande. S'adresser pour plus de renseignements à THOMSON & GRANT,
5 nov rue de la Levée, No. 41.

POUR LIVERPOOL.

Le navire (A. 1.) **HAMILTON**, capit. Balls, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser Fs. PERRET & CO,
4 nov rue Toulouse, No. 59

POUR TAMPICO.

La goël. **LAFAYETTE**, capit. Williams. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. BARON,
30 oct rue de l'Hôpital.

POUR RIO-GRANDE—*Entrée en rivière.*

La goëlette **PASAIC**, capit. Dupeire, ayant une partie de son frêt engagé. Pour balance de frêt, s'adresser au capit. à bord, ou à
30 oct A. BARON, rue de l'Hôpital.

POUR LIVERPOOL.

La barque (A. 1.) **HARLEQUIN**, capitaine Ashton, est prêt à recevoir un chargement. Pour frêt, s'adresser au capitaine Ashton, à bord, ou à
25 oct BENJ. BOOTH & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—*Cour des Preuves*—Succession d'Eulalie Dicetaveick épouse décédée de Jean Louis Belsom.—Jeudi, 28 novembre courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu à l'encan par le juge encanteur soussigné, sur l'habitation de M. Jean Louis Belsom en cette paroisse, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, les objets suivants appartenant à la susdite succession, savoir :

1° Quelques **MEUBLES** méublants, instruments aratoires, *chevaux, bœufs de tire et autres*, vaches, 7 mulets de riz et divers autres articles.

2° ANDRE, mulâtre esclave d'environ 45 ans, charretier laboureur et chasseur; Ursin, créole de 22 ans, charretier et laboureur; Ben, américain de 27 ans, bon nègre de champ; Pierre, d'environ 45 ans, maladif (ayant une hernie); Ursula, négresse de 17 ans, domestique; Betsy, négresse de 26 ans, avec ses deux enfans Rosémond, de 10 ans, et Sorthène, de 10 mois.

3° Une **HABITATION** située en cette paroisse, rive du Mississipi, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans, *mesurant 40 arpents ou* environ de face au fleuve, sur 65 de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. Baptiste St. Amand et de l'autre par celle de MM. Charbonnet & Morin; ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur la dite habitation, sauf quelques réserves et exceptions que l'on fera connaître le jour de la vente.

Conditions : L'habitation payable en trois paiements égaux, tout mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en deux paiements égaux, mars 1835 et mars 1836; les mobiliers en mars 1834, le tout, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, payables au greffe de cette paroisse et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 26 octobre 1833.

J. L. LABRANCHE,
6 nov—20 juge-encanteur.

Mme. Voilquin,
MODISTE.

Rue Royale, No. 146, entre les rues Orléans et Ste. Anne.

Elève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux théâtres de Paris, Mme. Voilquin a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli choix de Chapeaux demie toilette, de capottes et de chapeaux parés, &c. qu'elle livrera au plus juste prix. Les soins qu'elle a fait prendre à Paris, pour l'emballage de ses marchandises, lui ont conservé une fraîcheur dont les dames pourront se convaincre, en examinant les objets qu'elle a l'honneur de leur offrir. 12 nov

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables 150 cordes à l'habitation de M. Caelar, à 3 milles de l'autre bord du fleuve, et 250 de. à 5 milles au-dessous de la ville et de ce bord ci.

CHS. HATREL,
19 nov rue de Chartres, No. 123

LES soussignés ont reçu par le navire Napier, un assortiment de Draps de toutes couleurs; ainsi que, Draps, Vigontines et Castorines imperméables; Soieries, Velours et patrons de gilets d'Etoffes les plus à la mode; Manteaux pour hommes et Dames, Redingotes de Vigontine, et Gilets de dessous confectionnés, Cravates à la mode et d'autres objets du dernier goût.

14 nov—15 BARBARIN & HILL.

LOS abajo firmados han recividos por la fragata Napier, procedente del Havre-de-Gracia, un gran surtido de Paños de todos colores, como paños, vigontines y castorines impermeables; Generos de seda, y de terciopelo; Telas para chalecos de las últimas modas; Redingotes de vigontina; Capas por hombres y mugeres; Corvatas y otros articulos de moda. BARBARIN Y HILL,
14 de nov—15 cerca de la Bolsa

E. LEGOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le *New-Orleans*, du Havre, et par d'autres arrivages, un nouveau choix de Draps, Casimirs et autres Etoffes de Modes, choisies par Maîtres, de tous genres pour les deux saisons, et des couleurs les plus estimées, comme suit :

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, orangé, vert bouteille, vert de cour, vert olive, poloneis, feuille d'ananas, bronze éclair, bronze foncé, cappé de maure, cramoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris-souris.

Melange de Mode, Melange bleu, gris perle, avent-spring, *fumée de Paris*, terre Marne, ventre de biche, blanc, jaune écarlate, gris Maringo, cuir mode, amazilie, noisette, gris anglais, cotelé, rayé, bleu et noir superfin.

Redingotes de Vigontines, de castorine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux un vos fondés bien les honnêtes de leurs pratiques. 30 oct.

500 BARILS de farine; 150 do. whiskey; 15 do. genièvre; 100 caisses de bonnes frais; 10 barril de choucroute; 20 demi-barril do. reçus et en vente chez

G. OBAIN,
8 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

VIENTES JUDICIAIRES.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 10 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Jeanne Dessalles, décédée, épouse de Pierre Dulcide Barran, les esclaves et biens-fond ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1°. Adélaïde, négresse créole, agée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, soupçonnée au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse créole âgée de 46 ans, marchande. 5°. Joseph gris créol âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre en maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve à environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, formant de 4 degrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré & fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au faubourg St. Jean, à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, d'une demie lieue ou environ, formant l'filet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour recours, en l'étude de feu Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St. Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres *dépendances, le tout ayant besoin de réparation.*

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, *not. pub., aux frais des acquéreurs.*

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et clairevoyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacalpas, cèdres, pilins, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à *n'importe quel établissement*, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage; et abondante en paturages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions s'avant la vente. 18 nov—8,2pe

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régistor des Testaments—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encognure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logemens, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, *en billets endossés à satisfaction*, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.

9 novembre—19

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite *rue Bourgogne sur 120 pieds* de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Champs Elysées, entre les *rues de la Levée et Victoire*, les effets mobiliers dépendant de la succession de feue Cathérine Gray et consistant en bois de lits, 1 sofa, tables, chaises, glaces, bureaux, lavabos, couvertures de laine, matelas, 2 selles de dames, chenets, vaisselles, verrerie, &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de cour,

15 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Veuve Elizabeth Clark, les esclaves suivants, savoir :

JUDY, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et domestique de maison, depuis 16 ou 20 ans dans la famille.

AIMY, *griffonne* âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, acclimatée.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F CDUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 3 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Lambert, la propriété ci-après décrite, savoir: Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues Marigny et Mandeville, désigné par le No. 131 au plan dudit faubourg, et mesurant (au pied français) cinquante pieds moins quelques pouces de face à ladite *rue Casacalvo, sur* cent vingt pieds moins quelques pouces de profondeur, ensemble les bâtisses y construites.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Frederick Enders, une négresse nommée MILLY, âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente : 6 et 9 *mois* de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 17 Décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Wm. C. Ashe, trois négresses nommées Easter, Hester et Mathilda.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, deux esclaves suivants, appartenant à la succession de feu William Brock, savoir: Betsy, négresse nommée Betsey, âgée d'environ 19 ans, domestique de maison; et un nègre nommé Frank, âgé d'environ 50 ans, adonné à l'ivrognerie.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurent fils, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain, situé au faubourg Annonciation, formant la moitié supérieure du terrain désigné par le No. 6, dans l'plet 93, conformément au plan du dit faubourg, dressé par Lafon et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire; le dit lot ou demi-terrain ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur, attenant d'un côté à une propriété qui appartenait au défunt, et dans la partie inférieure au reste du dit No. 6, ensemble la maison qui est commencée sur le dit demi-terrain et que le dit défunt y faisait bâtir.

Conditions de la vente : $500 payables comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, savoir : la négresse esclave nommée Dinah, âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS; Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 9 décembre 1833, à *midi*, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François d'Hébécourt, les esclaves suivants; savoir: 1° SAM, nègre américain, âgé d'environ 35 ans, bon ma chand de lait—2° CELESTE, griffonne créole, âgée d'environ 35 ans, domestique de maison; et 3° AGATHE, négresse congo, âgé d'environ 50 ans, repasseuse et cuisinière, maladive.

Conditions de la vente : six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Constance Usé, décédée veuve de Silvère Millet, la propriété et l'esclave ci-après décrite, savoir :

1°. Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné sous le No. 2, de l'plet No. 43, et mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 120 pieds de profondeur.

2°. Une négresse nommée FRANCOISE, âgée d'environ 25 ans.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à six mois et le tiers restant à douze mois de crédit, *en billets* endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

23 nov W F C DEPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 décembre, 1833, à midi, il sera exposé en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert B. Shanks, 8 actions de la Banque des Artisans et Commerçants, sur chacune desquelles $10 ont été payées.

Et le *même jour, il sera vendu devant mon bureau*, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers appartenant à la susdite succession, et consistant en un lot de hardes, une montre &c. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

22 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 29 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le rév. Caliste Loiris, les esclaves suivans, savoir : une négresse nommée Henriette et un nègre nommé Sanon, bon charretier.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 oct

AVIS.

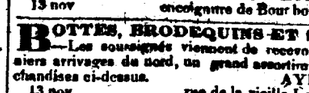

P. CHIGE', vient de recevoir par le navire Napier, directement des 1ère. manufacture de Paris, un grand assortiment des cuirs de première qualité, pour chaussures de tout genres, et il ose compter que par la confection et le zèle qu'il a mis jusqu'à ce jour, mériter de plus en plus le patronnage de ceux qui l'ont déjà eu leur confiance.

Il annonce aussi qu'il a reçu un grand assortiment complet d'Eperons confectionnés dans le dernier genre de France. En outre Semelles en lièges, pour bottes et souliers, et brosses à cirés, &c. 18 nov—8

Mme. FANNY PEYER,
RUE ROYALE, No. 199.

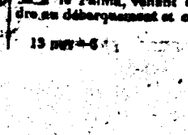

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient *de recevoir par l'Olympia* un très-grand assortiment de marchandises françaises.

Elle espère qu'elle pourra satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Modes françaises très-riches en **CHAPEAUX** et en **BONNETS** et **SOIRIES** nouvelles pour chapeaux et pour robes.

Fleurs superfines.
Lingeries pour toilette du matin et pour parure.
Grand assortiment de chaussures.
Palatines et Boas en fourure.
Rubans de Gaze et de toutes espèces.
Mantelets et Cannezous en blonde.
Toutes espèces d'ornement et de nouveauté en première qualité. 6 nov

SEL—500 sacs de gros sel de Liverpool, 10 au tonneau, reçu par la barque Robert Russell, et à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,
19 nov rue Royale, No. 117

INDIENNES *fonds foncés*; do. claire, blanc et noire bleus et blancs de marine; 6-4 mousselines de batiste; etimets de couleur; mouchoirs Randans rouges de Turquie; do. de Muzulipatam; moleskins; Velvétines et étornelle, noires et assorties; reçus par le navire Rachel de Liverpool, et ayant droit au drawback, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,
13 nov rue Royale, No. 117

SAUCISSONS de Lyon, de première qualité, et Sardines importés par Mme. Van Rooten & Co., Raisins verts de Malaga, &c., à vendre chez

J E LOREILHE,
13 nov encognure de Bourbon et Douane

BOTTES, BRODEQUINS ET SOULIERS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

AYER & Co,
13 nov rue de la vieille-Levée, No. 40

A LOUER—La maison en briques à deux étages, (ayant une grande cour,) située rue Tchoupitoulas, entre Julie et St. Joseph. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 & 29.

EAU-DE-VIE—30 pipes d'Eau-de-vie, reçue par le le Talma, venant directement de Bordeaux, à vendre au débarquement et chez le soussigné.

L. G. SASSIDOT,
13 nov—6 rue St. Louis, No. 20

VENTES PAR LE MARTEAU.

Patch & Bain vs. James Ogilvy.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 2 décembre, à 4 heures, au bureau du marshal, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, une quantité de groceries, telles que chandelles, vins, tabac, sacs de riz, sacs de cafés, et divers autres articles.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 novembre B. BEAUREGARD, marshal.

John Thompson vs. le bateau à vapeur *Plough Boy*, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, vs. le même, J Scanson vs. do. J Nunito vs. do. J Gibson vs. do. J Kelley vs. do. J Risey vs. do. J Farnum vs. do. J Pasington vs. do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Blough Boy, ses agrès, appareux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

D Abbott vs. Cepitaine Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires R Leary vs. le même, C Spotter vs. do. J M Sawyer vs. do. Mme. Brown vs. do. E Johnston vs. do. H Gamper vs. do. S Reed vs. do. E Robinson vs. do. M Willis vs. do. Jh Hunters vs. do. Jh Jamin vs. do. Willington vs. do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, appareux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

Gaston Brulé vs. M & J Somillon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, 4 actions de la loges de Concordia de la Nouvelle-Orléans, Ancien Rite d'york, No. 3, $1.50 ont été payées dessus, pour satisfaire la demande ci-dessus.

19 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'plet No. 285, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chacun, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis

14 nov B. BEAUREGARD, marshal

Rouzan contre Betzey.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 27 novembre, à 4 heures, au Principal, l'armoir, la table de lit, et miroir, saisis à la poursuite de Petitpain.

18 nov B. BEAUREGARD, marshal

VINS—100 paniers Champagne, 1re. qualité.
150 vin de Médoc.
40 barils vin rouge de Bordeaux.
[illegible] paniers Chablis.
40 paniers Pomard.
20 Château-Neuf du pape, reçus et à vendre par JULES LE BLANC,
23 nov rue Royale, No. 103.

ON demande deux ou trois cents actions (plus ou moins) de la Banque du Commerce. S'adresser à LAROCHE & GAUTIER,
20 nov courtiers, rue de Chartres, No. 169

TROIS 400 caisses de 13 livres thé gun powder, importé nouvellement; 310 do. de 6 livres do. do.; 400 do. de 13 livres Youug Hyson, en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,
20 nov rue des Magasins, No. 80.

PAPIER D'ENVELOPPE.—600 rames en débarquement et à vendre par TIERNAN CUDDY & CO,
20 novembre rue des Magasins, no. 80.

CHARLES, COIFFEUR, *Rue de Chartres, No.* 137, successeur de feu Thomas, a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de recevoir par les navires Napier et Olympia, de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES concernant son état, et des mieux confectionnées, telles que :

Parapluies français, grands, première qualité,
Portefeuilles en maroquin, d'un nouveau genre,
Cravattes assorties, de différentes couleurs, première qualité,
Bretelles de gomme élastique de tout genre, première qualité,
Chapeaux de soie pour hommes,
Epingles fines,
Boites à barbes avec leurs accessoires,
Brosses pour habits, cheveux et barbes,
Brosses à dents première qualité,
Peignes de cornes de buffles, première qualité,
Parfumeries de tout genre première qualité,
Gants pour hommes et pour femmes première qualité,
Perruques, Toupets, des mieux confectionnés,
Ainsi qu'une grande variété d'autres articles dont le nombre serait trop long à énumérer. 16 nov—6

VIEUX WHISKEY—500 barils vieux whiskey de Monongahela; 100 demi barils barils do. à vendre par TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 et 19

CAFE DE RIO—120 sacs Café de Rio, en débarquement du navire Victoria, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
19 nov Nos. 28 et 20 Nile Levée.

DRAYS ET CHARRETTES—Maintenant en débarquement du navire Chandler Price, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
19 nov Nos. 28 et 29, Nile Levée.

VIN DE BORDEAUX—106 caisses de vin de Château Margaux, de Palmers en bouteilles et demi bouteilles, tout récemment reçues du vignoble et en vente chez

12 nov BENJ. BOOTH & CO.

MAQUERAUX—No 1, en barils, demis barils et quarts de barils do do No 2, do do No 3, en débarquement du navire Victoria, de Boston, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
12 nov Nos. 28 et 20, Nile Levée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. PEDARRE', professeur de belles lettres, membre de la Société Philantropique d'Enseignement Universel établie à Paris, se propose d'ouvrir un externat dans cette ville. Le professeur enseignera le Français, le Latin et le Grec; la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique raisonnée, l'Analyse Grammaticale et Logique ne seront nullement négligées. La méthode suivie par M. Pédarré est adaptée à tout âge; constamment elle a été couronnée par les succès les plus rapides, soit à Bordeaux soit à Paris où le professeur a enseigné pendant six ans.

Les personnes qui désireraient de plus amples informations, sont priées de s'adresser à M. le docteur Lambert rue du Bayou, à M. Edmond Forstall rue *des Ursulines*.

M. Pédarré demeure rue St. Pierre No 114. En attendant un nombre suffisant d'élèves pour commencer les cours, il donnera des leçons particulières chez lui et en ville.

30 oct—1m

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

De orden del Ir. Teniente, la compañia tomará las armas el domingo 1o. de diciembre à las 8 de su mañana, en el sitio de acostumbre, de rigoroso uniforme, con pantalon de paño; para asistir al servicio funebre del difunto capitan de la misma Louis Daunoy, que se efectuará en la Yglesia Catedral à las 10 del dia, en el cual un miembro de dicha compañia pronunciará un discurso à la memoria de nuestro amigo y compañero de armas.

Suplican por lo tanto los Cazadores Volantes, à todos sus amigos, tengan la bondad de asistir à este acto religioso, para mas solemnizarlo.

DIEGO MANCHON,
18 de noviembre—12 Sargento 1o.

CAZADORES VOLANTES DE ORLEANS,

PAR ordre du premier lieutenant, la compagnie prendra les armes le dimanche 1er. décembre, à 8 heures du matin, au lieu accoutumé, en uniforme complet, pantalons de drap, pour assister au service funèbre de feu *Louis Daunoy*, ex-capitaine de la compagnie, qui aura lieu à l'Eglise Cathédrale, à 10 heures du matin. Un membre de la compagnie prononcera l'oraison funèbre de notre ami et compagnon d'armes.

Les Cazadores Volantes, ainsi que leurs amis, sont priés d'assister à ce service, afin qu'il ait lieu avec la plus *grande solemnité.* DIEGO MANCHON,
18 nov—12 1er. sergent

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mil le piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme *shérif* de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 8e jour de novembre mille-huit-c